



Déclaration liminaire CAPD 16 mai 2024

Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

L'École est à un point de rupture.

La multiplication des signaux d'alerte le montrent :

- le nombre de candidat-es admissibles au CRPE 2024 est encore plus bas que les années précédentes laissant craindre une perte de recrutements encore plus importante que les années précédentes. En 10 ans, 9000 recrutements auront été perdus, soit l'équivalent du total des places au CRPE ces dernières années
- dans ce contexte, la situation du remplacement, si elle n'est pas généralisée, est toujours tendue ici ou là. Cette année la circonscription de Nyons est particulièrement impactée. La commune de St Paul-Trois-Châteaux détient sûrement le record de journées de classe perdues pour les élèves. On pourrait aussi citer Malataverne ou Pierrelatte. Vous savez tout ça. Les parents d'élèves, les élues et nous-mêmes vous alertons régulièrement sur ces situations intenable (cf courriel du 29/03/2024 au sujet de St Paul-Trois-Châteaux). Des classes entières restent sans enseignant-e pendant des semaines, et malgré cela, aucune réponse satisfaisante n'est apportée, quand il y en a une (nous avons encore récemment tenté de joindre à plusieurs reprises l'IEN de la circonscription de Nyons, sans succès, et pas plus en ce début de semaine du côté de la DSDEN).
Nyons n'est pas le seul cas. Pour ne citer qu'un autre exemple, sur l'école maternelle Chandeneux à Crest, la maitresse de GS n'est pas remplacée depuis 2 semaines et encore la semaine prochaine au moins annonce la circonscription de Crest.
La situation est telle que nombre de formations sont maintenant annulées, comme pour l'école d'Allan le 24 mai (« accompagnement à l'équipement numérique »), information transmise ce matin par la DSDEN à l'école.
Autre illustration, non des moindres en termes de paradoxe. L'école élémentaire du Rocher à Pierrelatte (seul groupe scolaire REP+ du département) qui bénéficie normalement de 100% de décharge de direction, a vu réduire cette quotité à 50% depuis novembre 2023 avec l'octroi d'un seul jour de décharge hebdomadaire pour chacune des 2 collègues qui assurent l'intérim de direction depuis maintenant 7 mois ! Nous avons tenté de vous joindre cette semaine à ce sujet urgent, sans succès. Nous vous avons écrit, sans réponse. Nous espérons donc que vous serez en capacité de nous donner des éléments de réponse lors de cette CAPD, avec comme engagement minimum que cette école puisse bénéficier en cette fin d'année scolaire où les tâches de direction sont nombreuses de la quotité de décharge de direction légale à laquelle elle a droit.
- Parallèlement à cette situation sur le remplacement, d'autres signaux témoignent de la crise aiguë de recrutement et de la dégradation des conditions de travail que subissent les personnels (postes vacants, recrutement de personnels contractuels, multiplication des fiches SST, des demandes de ruptures conventionnelles et de démissions, de mise en disponibilité, de mutations...)

Dans ce contexte qui n'est pas nouveau (cf crise sanitaire), le MEN est dans le déni ou applique des remèdes pire que les maux :

- une dotation positive en postes pour la rentrée 2024 n'était pas envisageable pour notre département (ni les autres) ! Par exemple pour abonder la brigade de remplacement. Ou pour avoir une bienveillance (terme cher à notre administration, du MEN jusqu'aux circonscriptions) sur des situations tout aussi tendues que les problèmes de non remplacement. Par exemple avoir une attention particulière sur l'école élémentaire du Bouquet à Montélimar qui, en raison d'une fermeture de classe, va perdre la décharge de direction à 100% (alors qu'il n'y aura que 14 élèves en moins et que cette école comporte un dispositif ULIS). Une transition sur

2024-2025 à 75% de décharge de direction par exemple serait pour le coup une marque de bienveillance.

Nous le réaffirmons avec force, la question des moyens reste essentielle, pour baisser les effectifs par classe, pour une formation initiale et continue de qualité, pour une inclusion qui ne soit pas à marche forcée, pour une meilleure prise en charge des élèves allophones, etc...

- Pire, ce déni de moyens supplémentaires nécessaires s'accompagne de mesures qui tournent le dos à l'émancipation par l'école, qui assignent les élèves dès leur plus jeune âge à leurs résultats scolaires et donc souvent à leur origine sociale, à travers la réforme du Choc des Savoirs. Nous ne nous étendrons pas ici sur ce renoncement à la promesse républicaine d'assurer à toutes et tous les élèves, notamment à celles et ceux qui n'ont que l'école comme recours, d'une élévation globale du niveau de connaissances, de compétences et de diplômes. C'est tout simplement honteux.

Face à ce renoncement, nous continuons de revendiquer une Ecole de la réussite pour toutes et tous, permettant l'inclusion des plus fragiles et l'émancipation de l'ensemble de la jeunesse. C'est pour cela que tous ensemble, parents et personnels de l'Education, mais aussi citoyen·nes attaché·es à une Ecole démocratique, nous manifesterons le 25 mai partout en France contre le Choc des savoirs du ministère et pour un Choc des moyens dans l'E.N.

Concernant l'ODJ de cette CAPD, les élu·es de la FSU-SNUipp26 sont présent·es aujourd'hui pour défendre la demande de personnels qui sollicitent ce droit afin de pouvoir mener à bien leurs missions au sein de l'Education nationale. Rappelons d'ailleurs que celles et ceux qui l'obtiennent, de droit ou sur autorisation, subissent la conséquence rarement simple à assumer (surtout en ces temps d'inflation galopante) d'un salaire diminué.

Comme nous vous l'avons indiqué en propos liminaires, nous pensons que le contexte dégradé dans l'E.N. pèse encore davantage sur nos collègues qui ont formulé un recours. Il est donc primordial que l'Administration de proximité, qui œuvre au plus près des personnels, soit avant tout guidée par la prise en compte des besoins des personnels, parfois de leur souffrance, clairement exprimés dans plusieurs courriers reçus à l'occasion de cette CAPD.

Or, concernant les dossiers qui nous intéressent ce jour, M. le DASEN, vos refus d'accorder ces demandes de TP mettent exclusivement et systématiquement en avant le seul « intérêt du service ». Ces décisions, aucunement personnalisées et argumentées, sonnent en réalité pour les personnels comme une injustice.

Dans l'intérêt du service, vaut-il mieux avoir des enseignant·es qui allient équilibre professionnel et personnel et qui assurent la classe, ou des personnels sous tension, en arrêt, en disponibilité voire démissionnaires ; et en tout cas toujours en souffrance ?

L'E.N. ne peut plus se permettre d'afficher à tout bout de champ le concept de « bienveillance » et faire tout l'inverse en termes de gestion RH. La situation ne va faire qu'empirer si, au-delà de la maltraitance institutionnelle nationale rappelée plus haut (relative aux moyens, mais aussi aux salaires et au métier) une attention particulière n'est pas portée localement aux demandes d'une toute petite partie de la profession à user de ses droits. Toute petite partie oui, car bon nombre de personnels s'auto-censurent, ne formulant même plus de demandes ou de recours, tant ils et elles savent que c'est voué à l'échec.

Aussi et pour conclure sur ce sujet, la FSU-SNUipp 26 vous demande solennellement, M. le DASEN, d'accorder la possibilité de travailler TP à l'ensemble des personnels qui vous ont fait leur demande et notamment à celles et ceux ayant formulé un recours.

Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD, nous vous remercions pour votre écoute attentive.
